

## LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

## LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

## Un premier refuge d'entreprise au Domaine de Saint-Jean de Chépy



L'inauguration s'est déroulée en présence (ci-dessus, de gauche à droite) de Gilles Strappazzon, Allain Bougrain-Dubourg, le responsable de la LPO Isère, Philippe Martinenghi et Michèle Bonneton, ainsi que de nombreux invités (ci-dessous).

## TULLINS-FURES

Un refuge de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), c'est tout d'abord une charte à respecter, dans laquelle on s'engage à favoriser la biodiversité, à travers des actions concrètes et une participation quotidienne à protéger la vie sauvage, tout en développant des gestes écocitoyens. En Isère, après la labellisation "refuge LPO" de jardins, de parcs publics, d'écoles et même de balcons, la liste des espaces propices à l'épanouissement des oiseaux s'allonge, puisque, pour la première fois dans le département, une entreprise vient rejoindre le premier réseau des jardins écologiques de France. En effet, à Tullins-Fures, le Domaine de Saint-Jean de Chépy est la première entreprise iséroise labellisée "refuge LPO". Avec 700 refuges, essentiellement chez les particuliers, et plus de 550 ha protégés, l'Isère est le premier

département de l'Hexagone.

## Le refuge inauguré en présence d'Allain Bougrain-Dubourg

Le week-end dernier, la délégation iséroise a ainsi inauguré ce premier refuge en entreprise, en présence d'Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO France, Michèle Bonneton, députée, Gilles Strappazzon, conseiller général, Philippe Martinenghi,

président du Domaine de Saint-Jean de Chépy, et de nombreux invités. Après les interventions, tous ont assisté à la pose symbolique du panneau "refuge LPO" et participé à une visite. Philippe Martinenghi a signé une charte de cinq ans, pendant lesquels la ligue accompagnera le domaine dans l'aménagement du site et l'information de ses visiteurs, après un inventaire approfondi des espèces présentes.



## DÉPART À LA RETRAITE

## Une réception à la préfecture en l'honneur de Monique Lesko

## GRENOBLE

À l'occasion du départ à la retraite de Monique Lesko, une réception a été organisée, lundi, dans les salons de la préfecture de l'Isère, à Grenoble, en présence, notamment, du préfet Richard Samuel, ainsi que du député Michel Destot. « Monsieur le préfet, cette manifestation sympathique me touche beaucoup. Elle montre toute la considération que vous portez à l'action de l'Éducation nationale dans le département », dira, lors de sa prise de parole, la désormais ex-inspectrice d'académie et ex-directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère.



Monique Lesko et le préfet Richard Samuel lors de la cérémonie.

## LOGEMENT

## Éco-rénovation : des aides pour financer ses travaux

## ISÈRE

Pour changer sa chaudière, installer des fenêtres à double vitrage, isoler sa toiture, son sol ou ses murs, un dispositif complet d'accompagnement et d'aides financières, dont deux nouvelles primes, est proposé aux propriétaires. Avec son Plan de rénovation énergétique de l'habitat, l'objectif du gouvernement est de soutenir les propriétaires dans leur démarche et de faciliter leur prise de décision, quelle que soit

leur situation. Disponibles jusqu'à fin 2014, deux nouvelles primes peuvent être directement versées à plus de deux tiers des ménages qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Ces primes viennent se combiner aux dispositifs de financements existants et les renforcer : éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable, subvention spécifique réservée aux ménages modestes... Aides, prêts et subventions,

même locales, peuvent s'additionner pour financer les travaux. Le montant des aides octroyées dépend de la nature des travaux, du type de logement, de la composition du ménage et de ses revenus.

Pour se renseigner sur les aides existantes et leurs conditions d'attribution, composer le 0810 140 240 (n° Azur, prix d'un appel local) ou se rendre sur le site Web : renovation-info-service.gouv.fr

**Profil acheteur**  
Plateforme de dématérialisation  
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements  
ISÈRE

Nelly Bandeira >>> 04 76 88 73 86  
Martine Santos Cottin >>> 04 76 88 73 24  
LDLlegales38@ledauphine.com

Selon l'arrêté du 21 Décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 € HT pour l'année 2013

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Constitutions de sociétés



Par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros dénommée :

## LES ORCHIDÉES

Objet social : Bar, restaurant, plats et pizzas à emporter, location de salles...  
Siège social : 4, rue des Roses - 38280 Villette d'Anthon  
Gérant : Monsieur Romain, Pierre GILFET demeurant Le Mermoz - Bâtiment A - 4, route du Péage - 38370 Saint-Clair-du-Rhône. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et de la Chambre des Métiers de Vienne.

593767500

## GARON RENOVATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 16, impasse du Vierz Blanc  
38150 La Chapelle-de-Surieu

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à La Chapelle-de-Surieu du 27/09/2014, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GARON RENOVATION  
Siège : 16, impasse du Vierz Blanc - 38150 La Chapelle-de-Surieu  
Durée : 99 ans  
Capital : 1 000 euros  
Objet : Tous travaux de maçonnerie et de second œuvre, de terrassement et taillage de pierre et toute activité connexe et annexe. Achat, vente et location de matériel.  
Exercice du droit de vote : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux Associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.  
Président : M. Emmanuel GARON, demeurant 16, impasse du Vierz Blanc - 38150 La Chapelle-de-Surieu  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne

Pour avis, Le Président

597138500

## Clôture de liquidation

## SARL DIDI PHONE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros  
Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le N°:522 401 694  
Siège social : 46, allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Par décision collective du 31/12/2013, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quita et déchargé de son mandat le liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble. Lasociété sera radiée du RCS de Grenoble.

Pour avis, Le liquidateur.

596853100

## Cessation de garantie

## AVIS

SEGAP, Coverholder at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains Souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamennais 75008 PARIS procède à la réaffectation de la garantie financière LEGAI0603 conformément aux articles 44,45,46,47,48 du décret N° 72- 678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'applications de la loi N° 70-9 du 02 janvier 1970 accordée à la société CEFIMMO - 44 Rue Guymier - 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 398 449 827.  
Au titre des activités "Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce" et "Gestion Immobilière".  
Dans un délai de trois jours francs suivant la publication de la première parution.  
Les créances visées à l'Article 39 du décret N° 72- 678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'applications de la loi N° 70-9 du 02 janvier 1970, devront être produites par le créancier dans un délai de trois mois à compter de la date de la formalité prévue.

597208000

## AVIS

## Installations classées

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de CHASSE SUR RHONE

Par arrêté préfectoral n°2014265-0019 du 22 septembre 2014, des prescriptions complémentaires ont été imposées à la société CONDAT de Chasse sur Rhône concernant la mise à jour de ses activités et la mise en place des garanties financières de son site de la Z.I. de l'Ision, situé avenue Frédéric Mistral à CHASSE SUR RHONE.  
Cet établissement est soumis à autorisation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. L'arrêté peut être consulté en mairie de CHASSE SUR RHONE ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

597039900

## Plan local d'urbanisme

## COMMUNE DE SAINT-EGREVE

Par délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2014, la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Egrève a été approuvée.  
Le dossier d'approbation est consultable en mairie auprès du service urbanisme aux jours et heures d'ouverture au public

596522800

## AVIS

Commune de LA MORTE

Révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme  
Par délibération en date du 1er Septembre 2014, le Conseil Municipal de la commune de LA MORTE a décidé de prescrire la Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, en définissant les objectifs poursuivis et en fixant les modalités de concertation.  
Un exemplaire de cette délibération est affiché en Mairie durant un mois.  
Le Maire  
Raymond MASLO

596546000

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Procédures adaptées

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DES ALPES

## Avis d'appel public à la concurrence

Service Marchés  
74, COURS BECQUART-CASTELBON  
BP 229 - 38506 VOIRON CEDEX  
Tél : 04 76 67 24 71

L'avis implique un marché  
Objet : LA TOUR DU PIN - 38110 - 5 RUE DU MIDI  
REHABILITATION D'UN LOGEMENT  
Référence acheteur : EG  
Nature du marché : Travaux  
Procédure : Procédure adaptée  
Durée : 5 mois à compter de la notification du marché.  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui  
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.  
Lot N° 1 - DEMOLITION - PLÂTRERIE - PEINTURE  
Lot N° 2 - MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE BOIS  
Lot N° 3 - SOL SOUPLE  
Lot N° 4 - CARRELAGE - FAIENCE  
Lot N° 5 - CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE  
Lot N° 6 - ELECTRICITE - COURANT FAIBLE  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
60 % : PRIX  
40 % : VALEUR TECHNIQUE  
Renseignements administratifs : SOCIÉTÉ D'HABITATION DES ALPES  
Service marchés  
74, cours Becquart Castelbon  
BP 229 - 38506 Voiron cedex  
Tél : 04 76 67 24 71  
Renseignements techniques : SOCIÉTÉ D'HABITATION DES ALPES  
Elodie GACHNER  
74 Cours Becquart-Castelbon  
BP 229 - 38506 Voiron  
Tél : 04 76 67 24 73 - Fax : 04 76 67 24 03  
mél : elodie.gachner@plurialis-habitat.fr  
Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez leur par voie postale à :  
Le DCE est disponible sur le site de : www.plurialis-habitat.fr (rubrique pro)

Le dossier peut également être commandé, contre règlement, au tireur de plans :  
ACTISERE  
386, Route de Grenoble - 38500 LA BUISSE  
Tél : 04 76 67 08 40 - Fax : 04 76 67 08 46  
mél : routage@actisere.com  
Remise des offres : 23/10/14 à 17h00 au plus tard.  
à l'adresse :  
SOCIÉTÉ D'HABITATION DES ALPES  
Service marchés  
74, cours Becquart Castelbon  
BP CS 90229 - 38506 Voiron cedex  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : 150 jours, à compter de la date limite de réception des offres.  
Envoi à la publication le : 26/09/14  
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

597057100

## Avis d'appel à la concurrence



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## PROCEDURE FORMALISEE

## APPEL D'OFFRES OUVERT

Maitre d'ouvrage : SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES - 2, avenue Lacassagne - 69425 Lyon Cedex 03  
Objet du marché : Contrats d'entretien des espaces extérieurs (espaces verts) - Patrimoine de l'Isère / Savoie  
Type de procédure : Appel d'offres ouvert  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :  
- Montant à prix global et forfaitaire du contrat : 60 %  
- Valeur technique de l'offre : 40 %  
Détail des critères et des pondérations indiqués dans le Règlement de Consultation  
Lieu d'exécution : Département de l'Isère et Département de Savoie (La Motte-Servolex)  
Durée d'exécution : A compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2019  
Modalités d'attribution : Marchés séparés par lots  
Allotissement :  
- Lot 1 : Grésivaudan  
- Lot 2 : Grenoble / Fontaine / Seyssins  
- Lot 3 : Saint-Egrève / Pays Voironnais  
- Lot 4 : Nord Isère  
- Lot 5 : Chapareillan / La Motte-Servolex  
Date limite de réception des soumissions : 21 novembre 2014 à 17 h 00  
Obtention du Dossier de la Consultation : Le Dossier de Consultation est téléchargeable gratuitement sur le site internet suivant : [www.marches-secures.fr](http://www.marches-secures.fr)  
Référence (identifiant du DCE) : SHRA\_69\_20140926W2\_02  
Date d'envoi à la publication : 26 septembre 2014

597031100

## Avis divers

## Changement de régime matrimonial

MAÎTRE MARC DUBOIS  
MAÎTRE OLIVIER GLAIZE

Notaires Associés  
41 bis, avenue Aristide Bergès  
38190 VILLARD BONNOT

Suivant acte reçu par Maître Olivier GLAIZE, Notaire associé à VILLARD BONNOT (Isère) le 29 septembre 2014, Monsieur Alain Yves Félix LEBRE et Madame Martine Noëlle Agnès MASSON, demeurant à BERNIN (38190), 85 Chemin de Bois Claret Cidex 55, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Paul DECARD, notaire à MANOSQUE, le 30 juillet 1988, préalable à leur union célébrée à la mairie de MANOSQUE le 22 août 1988, ont déclaré vouloir aménager leur régime matrimonial en ajoutant une société d'acquêts avec apport d'un bien immobilier sis à MANOSQUE et de diverses parts de SCP; les règles de dissolution de cette société d'acquêts comprennent une clause de préciput au profit du survivant des époux et une clause de reprise des apports en cas de divorce. Toutes les autres dispositions de leur régime initial restant de droit entre eux.  
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les trois mois suivant la parution de la présente, au siège de Maître Olivier GLAIZE, 41bis Avenue Aristide Bergès (38190) VILLARD BONNOT.  
Pour avis  
Le Notaire

597222200